



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 4 août 2017

IRRIGATION

**Les débits sont remontés au-dessus du seuil d'alerte d'été
sur le bassin de la Vienne Aval
Les mesures de coupure sont levées sur le bassin de l'Envigne**

Bassin de l'Envigne :

Les mesures d'interdiction de prélèvements d'eau rattachés à l'indicateur de **Thuré** et destinés à l'irrigation agricole sont levées. Ces prélèvements sont limités au VHR (50 % du volume hebdomadaire), et des mesures préventives de restriction horaires sont mises en places sur le bassin de l'Envigne sur proposition de l'OUGC Vienne (interdiction des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole de 10 heures à 19 heures du lundi au vendredi) à **compter du lundi 7 août 2017 à 8 heures.**

Bassin de la Vienne Aval :

Le débit de la Vienne à l'indicateur d'**Ingrandes sur Vienne** est remonté au-dessus du seuil de l'alerte d'été sur le bassin de la Vienne Aval.

Les mesures de limitation volumétriques pour les prélèvements rattachés à l'indicateur d'**Ingrandes sur Vienne** sont levées à compter du **lundi 7 août 2017 à 8h00.**

Contact presse

BRIONNET Nathalie – Adjointe à la Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle –
Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76
